

Les contributions

Contribution n°131 (Web)

Par Laurent maguy

Déposée le 16 novembre 2022 à 09h18
Bonjour

Cela fait plus de 40 ans que je suis monitrice de ski au karellis et il ne fait aucun doute qu'avec le réchauffement climatique nous avons de moins en moins de neige, ce projet de piste se situe où il y a de gros blocs rocheux donc un énorme travail de terrassement sans parler de l'accès à celle-ci.

Je pense que l'avenir du tourisme en montagne n'est vraiment plus dans la détermination de notre milieu montagnard, pensons le tourisme différemment, essayons d'apporter de réelles solutions pour anticiper le réchauffement climatique et apporter à la station une bouffée d'air.

De plus ce vallon est un des derniers endroits où l'on peut se balader été comme hiver sans pistes, sauvegardons ce secteur encore naturel

Replier

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 2 jours.

Déposer une contribution

Contribution n°130 (Web)

Par Jean-Luc OTTENIO

Déposée le 16 novembre 2022 à 08h36
Bonjour,

Vous trouverez ci-joint ma contribution à l'enquête publique portant sur l'aménagement d'une piste de ski alpin à Talière.

Les Karellis n'ont pas besoin de cette piste de ski. Ce secteur magnifique participe déjà pleinement à rayonnement et à l'attractivité de la station, en toute saison.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Cordialement.

Jean-Luc OTTENIO

Document joint

Document n°1

Replier

Contribution n°129 (Web)

Anonyme

Déposée le 16 novembre 2022 à 00h12
Bonjour,

La réalisation d'une piste de ski sur le Crêt de Talière aux Karellis me semble superficielle pour le tourisme hivernale dans la mesure où les skieurs de la station viennent pour la taille humaine, modeste de la station et pratiquer un ski de plaisir, et non pas de recherche à tout prix de glisse nouvelle.

Qui plus est, pour mon compte, j'apprécie les espaces encore sauvages, les zones de conifères et la faune qu'elle peut y abriter hiver comme été. Ce projet réduirait irrémédiablement cette espace de confort pour la faune et de plaisir pour les habitants et les touristes qui viennent s'y ressourcer.

Merci de ne pas donner suite à ce projet pour continuer à profiter de cette station de la vallée de la mauricienne toujours aussi authentique.

Bien cordialement,

Replier

Contribution n°128 (Web)

Par ROEKENS CHRISTIAN

Déposée le 15 novembre 2022 à 23h30

Cette nouvelle piste d'une longueur 1480 m avec un dénivelé moyen de 23 % est présentée comme une piste bleue.

Le descriptif du tracé stipule « Les pentes seront de l'ordre de 15 à 25% », comment peut-on dans ces conditions obtenir une pente moyenne de 23 % ?

« La pente maximum sera de 40% », on est largement au-dessus des pentes que l'on peut s'attendre à trouver lorsqu'on se lance sur une piste bleue. Je pense qu'assez rapidement après son ouverture elle sera reclassifiée en piste rouge comme ça a été le cas pour la piste du Vé qui est passée du bleu au rouge à cause du mur pas très long permettant de rejoindre le chemin du Vé que des skieurs de niveau bleu étaient incapables de descendre.

Reclassifiée en rouge cette piste ne présentera aucun intérêt pour les skieurs confirmés : pas assez pentue à part le mur à 40% elle rejoint ensuite la piste de liaison du Vinouve qui est une piste bleue.

Cette nouvelle piste coupera au tiers de sa longueur la piste noire des Crêtes créant une intersection très accidentogène. Les pistes noires ne sont qu'au nombre de 4 Aux Karellis, créer une nouvelle intersection sur la piste des crêtes qui coupe déjà la piste bleue du Vinouve est une très mauvaise nouvelle pour les skieurs confirmés.

Cette zone du crêt de Talière est très prisée par les bons skieurs et skieurs confirmés qui trouvent là un domaine hors-piste avec des pentes qui ne dépassent pas le niveau rouge et qui ne présentent pas de danger.

Elle est également très parcourue par les skieurs de randonnée qui peuvent atteindre la Pointe des Chaudanne sans emprunter à contresens la piste de liaison du Vinouve et la piste des Mottes bleue, seule la dernière partie est parcourue avec à contresens les skieurs alpins ce qui limite au maximum les risques de collisions.

Le Crêt de Talière est un espace naturel formidable au cœur du domaine des Karellis accessible par le plus grand nombre en été depuis l'arrivée du télésiège à 6 places, la magie ne sera plus la même avec cette nouvelle piste.

En conclusion je pense que vous l'aurez compris, je suis contre la création de cette piste qui ne présente aucun intérêt pour la pratique du ski et qui va à l'encontre de l'amélioration de la sécurité. Elle va de plus détruire un espace naturel apprécié par les randonneurs car les Karellis c'est aussi l'été.

Replier

Contribution n°127 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 novembre 2022 à 20h00

Un endroit déjà énormément tracé alors pourquoi pas faire une nouvelle piste ouverte à tout le monde sans création de nouvelles remontées

Et surtout sans être obligé de modifier énormément la nature

Replier

Contribution n°126 (Web)

Anonyme

Déposée le 15 novembre 2022 à 17h32

Il ne faut pas créer une piste de ski alpin sur le secteur de Talière car:

- ce projet ne se justifie pas au regard du déjà suréquipement de la station par rapport à la fréquentation et sa capacité d'accueil.

- cette nouvelle piste de Talière serait de fait un doublon inutile car la piste bleue des mottes permet déjà dans de bonnes conditions (sans bouchons de surfréquentation) depuis la pointe des chaudannes de descendre dans le bas de la station via la piste vinouve. Cette affirmation résulte de mon expérience de plus de 15 ans de skieur aux Karellis.

- enfin ce projet serait une cicatrice indélébile qui détruirait ce secteur sauvage et protecteur de la flore et faune: à l'heure où chacun doit réfléchir à minimiser son impact sur son environnement naturel qu'il nous faut protéger et sauvegarder, ce projet est l'antithèse d'un développement durable.

pour tous ces motifs je suis pour l'abandon pur et simple de ce projet.

Replier

Contribution n°125 (Web)

Par PASQUIER GENEVIÈVE

Déposée le 15 novembre 2022 à 16h43

Le site de Talière reste un site très apprécié en toute saison par les randonneurs à ski, à raquettes ou à pied. Pourquoi vouloir massacrer cet endroit encore sauvage pour faire une piste bleue, il en existe déjà une qui permet de rejoindre le bas du télésiège des Chaudannes. Dans le contexte actuel "réchauffement climatique, économie d'énergie, préservation de la nature" qui peut encore imaginer se permettre de tels travaux !!!

La destruction de ce site sera irréversible et impactera négativement la fréquentation estivale des Karellis.

AVIS DEFAVORABLE pour la réalisation de cette piste

Replier

Contribution n°124 (Web)

Par Mériaux Marie

Déposée le 15 novembre 2022 à 15h50

J'ai découvert le Crêt de Talière il y a de nombreuses années et y retourne chaque été. C'est pour moi et pour toutes les personnes à qui je l'ai fait découvrir, un lieu unique, qui fait découvrir une multitude de fleurs de montagne et un panorama à couper le souffle, à l'abri des pylônes et des pistes.

Ne touchez pas à ce site magnifique. Au contraire, préservez-le !

Replier

Contribution n°123 (Web)

Par Mériaux Marie

Déposée le 15 novembre 2022 à 15h49

J'ai découvert le Crêt de Talière il y a de nombreuses années et y retourne chaque été. C'est pour moi et pour toutes les personnes à qui je l'ai fait découvrir, un lieu unique, qui fait découvrir une multitude de fleurs de montagne et un panorama à couper le souffle, à l'abri des pylônes et des pistes.

Ne touchez pas à ce site magnifique. Au contraire, préservez-le !

Replier

Contribution n°122 (Web)

Par LAURENT Charles

Déposée le 15 novembre 2022 à 09h53

Le sentier de randonnée de Talière a été réalisé par l'ONF, il a profité et profite encore aux marcheurs sur une période de plus [...]

Lire plus

<< 1 2 3 ... 14 >>

Apportez votre contribution à cette enquête publique : Déposer une contribution

A propos

Ceci est la version dématérialisée de ou des registre(s) de l'enquête publique "MONTRICHER-ALBANNE : Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste de ski alpin (D.A.A.P.) - Piste de Talière sur le domaine DES KARELLIS".

Retrouvez tous les registres dématérialisés du département n°73 - Savoie

Plan du site

- Présentation
- Déroulement
- Documents de présentation
- Les contributions
- Déposer une contribution

Siège de l'enquête publique

MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE

Adresse
161 rue de la mairie
Le Bochet
73870 MONTRICHER-ALBANNE

Voir les horaires d'ouverture

Adresse postale

Mairie de Montricher-Albanne
à l'attention de monsieur Christian VENET commissaire enquêteur
« Enquête publique - Création de la piste de Talière »
161, rue de la mairie
Le Bochet
73870 Montricher-Albanne

À Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Bonjour,

Je m'appelle Jean-Luc OTTENIO, j'habite à Albanne.

Nous nous sommes rencontrés le 5 novembre dernier quand je vous ai apporté l'avis de l'association La Harde.

Voici ma contribution personnelle. J'ai pris le temps de l'élaborer au regard du dossier, mais aussi des différentes contributions apportées jusque-là.

J'ai reçu une formation d'urbaniste et d'aménagement des territoires de montagne à Chambéry et Grenoble, j'ai œuvré dans ce domaine avant de retourner vivre au pays et devenir accompagnateur en montagne.

J'exerce aujourd'hui principalement sur la station des Karellis et toute la vallée de la Maurienne.

Le temps de me former à ce diplôme d'alpinisme j'ai été animateur nature pour la station des Karellis ainsi que conducteur de téléskis pour la RARMK sur les appareils d'Albanne et de La Plagne.

Remarques préalables

C'est une piste rouge qui sera créée et non pas une piste bleue.

Il suffit de lire le dossier pour se rendre compte de cette évidence. Les pentes, les accidents de terrains, les blocs, tout concourt à faire en sorte que d'autres terrassements soient réalisés plus tard pour que cette piste rouge devienne enfin une piste bleue. C'est donc un projet « saucissonné » qui ne dit pas ce qu'il est ni jusqu'où il ira.

Faire croire que les dameuses passeront en toute sérénité dans la partie intermédiaire pour l'instant non terrassée relève de la plaisanterie. Toutes les autres pistes des Karellis sans exception, sont l'illustration parfaite que les dameuses ont besoin d'une surface la plus lisse possible pour travailler correctement, et surtout sans risque de casse.

Aucun impératif technique n'impose la réalisation du projet

(contribution n°11 du 5/11 : évocation de la dangerosité et des coulées de neige sur les retours vers Albanne et Karellis).

Si ce projet de piste de ski visait à éviter les avalanches ce serait l'option n°1 passant tout à fait sur la crête qui aurait été choisie (contribution n°6 du 4/11). Le dossier indique clairement que la piste passera en terrain avalancheux (pp. 51 et 52) il ne sécurisera en rien le parcours des dameuses et du personnel technique.

Aucune solution de substitution valable n'est présentée dans le dossier.

On pourrait ainsi envisager de sécuriser définitivement le secteur des bretelles des Mottes au GAZEX, et, par exemple, pour la bretelle Motte rouge démarrant au niveau du téléski de La Plagne, après la chicane, on pourrait tout à fait élargir et remodeler cette piste déjà existante.

Il n'en est rien dans le dossier.

L'objectif de contraindre la clientèle en la canalisant jusqu'à la fin du projet de piste rouge de Talière est dangereux.

En effet, au niveau du terrassement n°4, la cabane du CATEX (dispositif de déclenchement des avalanches) est située sur un promontoire qui masque la visibilité.

Déjà l'été, il vaut mieux suivre la piste de Vinouve plutôt que de couper à travers les touffes de myrtilles et les mélèzes car sinon on ne voit pas les vélos qui déboulent (et vice-versa).

Le terrassement n°4 mettra les skieurs en confiance, ils arriveront au plus mauvais endroit sur la piste de Vinouve, juste après qu'elle ait formé un coude pour franchir la crête. C'est l'endroit le plus étroit et le plus dangereux. Le service des pistes pose des filets à cet endroit précis pour éviter que les skieurs ne sautent la crête et filent dans le décor.

Ici la RARMK envisage de créer toutes les conditions pour faire prendre des risques inconsidérés à sa clientèle.

C'est un lieu étroit, exposé, et personne ne peut voir ce qui arrive en amont, d'un côté ou de l'autre.

La continuité et la pertinence des terrassements 3 et 4 ne sont pas du tout évidentes.

Le 25 octobre, rencontre avec une des hermines de Talière, pile sur le tracé de la piste entre les terrassements n°2 et 3
Espèce non répertoriée dans l'étude d'impact, au même titre que les lagopèdes présents dans tout le secteur



La zone d'arrivée, au croisement de la piste bleue de Vinouve et du projet de piste rouge de Talière. On remarque bien les filets rouges qui servent à la fois à protéger la zone de tétras-lyres située en aval, et surtout éviter que les skieurs ne filent dans le décor.

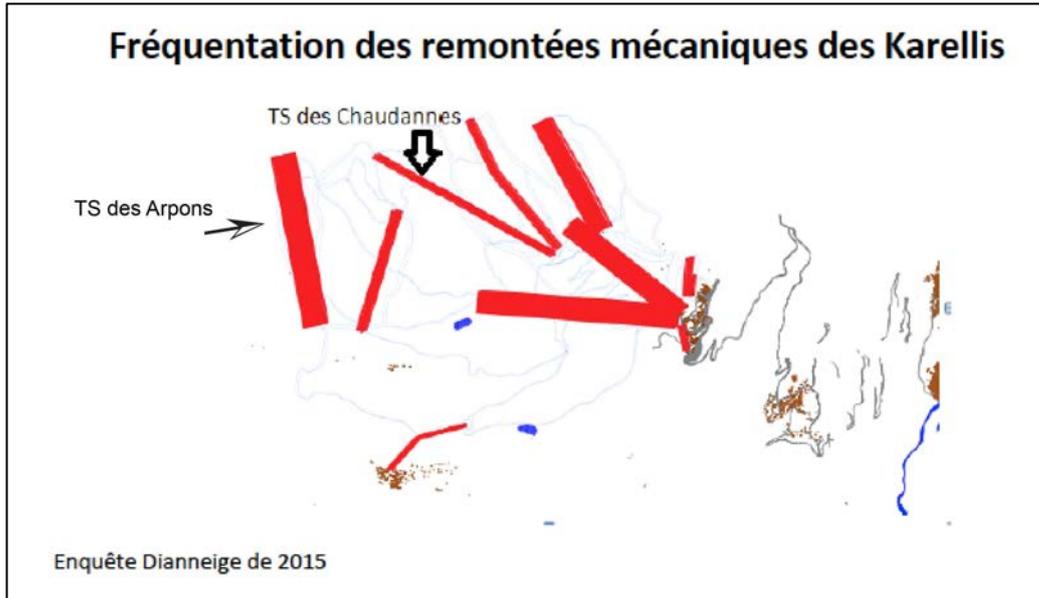
Le petit promontoire masque déjà totalement la visibilité.

Avec le terrassement n°4 les skieurs en provenance de Talière débouleront en tournant le dos à ceux descendant sur la piste de Vinouve, à l'endroit où cette dernière est la plus étroite

Le programme pluriannuel d'investissement et les principes du « développement harmonisé »

Aux Karellis nous sommes confrontés à la problématique suivante :

- Le télésiège des Chaudannes (1988), loin d'être saturé, est une infrastructure vieillissante et inconfortable. Un projet de liaison inter-domaines skiables est projeté par le secteur Chaudannes.
- Le télésiège des Arpons (1993) correspond tout à fait à la cible familiale de la station. C'est une remontée mécanique très utilisée, voire saturée, qui permet l'accès direct à un véritable terrain de jeu en altitude.
- Le télésiège débrayable du Plan du Four permet l'accès au domaine d'altitude côté Karellis. C'est une infrastructure vieillissante et stratégique (1990). De même, on sait qu'il faudra intervenir sur les téléskis de la Tête d'Albiez (1969-85) qui connaissent de nombreux soucis techniques.



Comme relevé dans le dossier de Talière (étude d'impact, et contributions favorables n°1,11, 46, 57 73 et 81) le secteur Arpons est un secteur très demandé.

En 1993 un télésiège est créé aux Arpons, il est très vite saturé. Pour remédier à ce problème, en 2003, à peine 10 ans plus tard, un télésiège pince fixe vient remplacer le télésiège.

Sur le domaine skiable des Karellis, seul le téléporté du Plan du Four a connu la même destinée : télésiège de 1963 à 1971 (8 ans), télésiège pincés-fixes de 1971 à 1990 (17 ans), il sera amélioré dans les années 1980 (nacelles, câble), puis remplacé par un débrayable à partir de 1990 à cause de la lenteur, du débit insuffisant et de la saturation de l'appareil.

Aux Arpons, 19 ans après la mise en place du télésiège, le « timing » est quasi équivalent. Mêmes causes, mêmes effets : l'infrastructure sature, la clientèle et les travailleurs endurent en attendant le rebond technologique à venir.

Encore faut-il que la RARMK prenne conscience de la situation.

Vous trouverez une présentation bien faite et très détaillée des infrastructures des Karellis en suivant ce lien : <https://www.remontees-mecaniques.net/bdd/reportage-ts4-des-arpons-gmm-2821.html>

En 2015 l'étude Dianneige sur la fréquentation du domaine skiable, confirme l'attrait indéniable du secteur Arpons et de sa remontée mécanique dont la fréquentation peut même rivaliser avec celle du TSD Vinouve et du TSD Plan du Four (illustration extraite de l'étude d'impact du DAET du remplacement du télésiège des Chaudannes du 23/01/2020).

C'est normal puisque le télésiège des Arpons permet aux skieurs d'accéder directement au *fun cross* et au *boarder cross*, ainsi qu'à 4 pistes bleues, dont trois majeures et bien larges : Arpons, Mottes, Somma, Vinouve, ainsi que la piste verte des Copies qui permet ensuite aux skieurs de se redistribuer harmonieusement dans le massif forestier sur la partie basse du domaine skiable des Karellis. Qui plus est, le secteur Arpons est un secteur généralement bien ensoleillé, le panorama est superbe sur la Grande Chible et la Haute-Maurienne. C'est donc tout à fait logique que la clientèle se concentre sur le télésiège des Arpons. De nombreuses écoles de ski passent et repassent, sans compter le reste des skieurs de la station familiale.

Ce secteur est tellement prisé que la fréquentation génère une contrainte importante sur le fonctionnement du télésiège des Arpons lui-même :

Pour assurer la sécurité à l'embarquement, un tapis roulant a été installé et la vitesse de la remontée mécanique est très fortement ralentie. De nombreux skieurs préfèrent opter pour le télésiège de La Plagne plus rapide. Cela n'empêche pas le télésiège des Arpons de connaître des pointes de fréquentation et de saturation. Les conducteurs de télésiège réalisent un travail énorme sur cette infrastructure. C'est loin d'être une sinécure, peu de monde souhaite y être affecté et, lors de l'embauche, la RARMK a toujours cherché des profils chevronnés pour assurer la conduite de cet appareil.

Dans le dossier Talière il est avancé que la création de cette piste permettrait d'harmoniser les flux.

On compte fortement inciter les skieurs à basculer sur le secteur Chaudannes où la RARMK envisage de créer un nouveau télésiège pour rejoindre le sommet : le « Chaudannes Express ».

C'est un leurre, on prend des vessies pour des lanternes. Même s'il devient une Lamborghini, jamais le télésiège des Chaudannes ne pourra prendre le relais et permettre de dé-saturer le télésiège des Arpons.

Avec Talière on tente de contrôler tout le parcours des skieurs pour le ramener jusqu'aux Chaudannes mais ce sera vain et inefficace.

Le télésiège débrayable de Vinouve, mis en place en 2006, permet justement d'améliorer le confort et la rapidité du parcours pour rejoindre directement les Arpons. Il permet ainsi de *shunter* les télésièges de Plan du Four et des Chaudannes qui sont désormais débarrassés de cette clientèle de transit en direction des Arpons (contribution n°6 du 4/11).

La fréquentation de ces deux dernières infrastructures est donc uniquement liée à l'attrait des zones qu'elles desservent.

Les clients/skieurs des Karellis ne sont pas stupides et le choix est justement vite établi : entre le télésiège des Chaudannes qui offre un parcours à l'ombre, au froid, dans le vallon du Paquier et qui permettra l'accès à la piste rouge de Talière, et la remontée mécanique des Arpons qui permet l'accès à 3-4 belles pistes bleues sur un secteur ensoleillé le choix est vite fait.

« Au mieux », une fois empruntée la piste rouge de Talière, les skieurs feront en sorte de s'en échapper au niveau du terrassement n°3 pour rejoindre la piste des Copies et basculer directement sur le secteur Arpons/Plagne comme le font déjà les skieurs hors piste actuellement.

Talière étant de niveau rouge, il y a fort à parier que les skieurs continueront d'emprunter les bretelles des Mottes (bleue et rouge) qui basculent déjà côté Albanne.

Il en est de même au cas où la liaison Albiez-Karellis deviendrait opérationnelle.

La station d'Albiez n'est pas réputée pour la difficulté et la raideur de ses pistes. La clientèle de cette station est elle aussi ultra-familiale. La plupart des skieurs en provenance d'Albiez finiront par emprunter le même parcours pour rejoindre les Arpons et profiter de ce secteur très attrayant.

Au final, en créant Talière le pétitionnaire aura défiguré tout un pan de nature sauvage et monté le gens les uns contre les autres, pour quelque-chose d'inutile et de négatif.

Pour reprendre les principes du « développement harmonisé » qui ont prévalu lors de la création des Karellis et qui sont évoqués dans la contribution favorable n°36 (8/11) , quelle serait leur mise en application dans la perspective du développement du domaine skiable des Karellis ?

Aujourd'hui, le programme pluriannuel de développement indique que les décideurs ont choisi de remplacer une infrastructure vieillissante située au cœur du projet de liaison Albiez-Karellis : le télésiège des Chaudannes. La création de la piste de Talière n'est qu'une résultante de ce choix.

Et si on prenait le problème par l'autre bout de la lorgnette ?

Et si on pensait vraiment au bien-être des Karellis avant de penser à celui d'Albiez ?

- Le télésiège des Arpons est saturé et sa fréquentation ne peut qu'augmenter, notamment s'il y a une liaison Albiez-Karellis.
Plutôt que de miser sur les Chaudannes où il n'y a pas vraiment la cohue, il vaut mieux remplacer le télésiège des Arpons et mettre un débrayable à la place du télésiège pincés-fixes actuel. On améliore ainsi grandement le confort de la clientèle et celui des travailleurs.
- Dans le même temps, comme cela se fait partout ailleurs, nous pouvons « recycler » l'infrastructure du télésiège pincés-fixes des Arpons et l'installer en lieu et place du télésiège des Chaudannes en conservant son tracé actuel (arrivée au col de Charroute). Nous faisons ainsi l'économie de l'achat d'une remontée mécanique, et le télésiège des Chaudannes gagne au moins 15 à 20 ans de durée de vie supplémentaire tout en améliorant son confort.
En cas de réalisation de la liaison inter-domaines cela permet de commencer à s'adapter à une augmentation de la clientèle sur les Chaudannes.
Le vrai problème des Chaudannes pour l'instant n'est pas son débit mais sa vétusté.
- Ce plan d'investissements laissera le temps de rembourser les prêts et d'envisager le renouvellement du télésiège du Plan du Four d'importance vitale.
Cela permet dans le même temps d'améliorer le secteur Tête d'Albiez en ne gardant qu'un télésiège au lieu de deux, en mettant en place un système débrayable comme sur La Plagne et Albanne, etc.
- Ce n'est qu'une fois tout cela accompli que nous pourrions plus sereinement envisager la mise en place d'un télésiège débrayable aux Chaudannes.

C'est de la pure logique et cela répond complètement aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux des préceptes du développement harmonisé que l'on appelle aujourd'hui le développement durable.

- En suivant ces réflexions, nous ne serions pas là aujourd'hui à débattre d'une hypothétique piste rouge de Talière. Nous aurions plutôt un consensus sur l'amélioration du parcours de descente côté Albanne, au droit de la gare de départ du télésiège des Arpons. En faisant justement repasser les pistes du Vé et de Pramol du niveau rouge au niveau bleu, et ainsi globalement améliorer la rotation sur tout le versant.

Aujourd'hui le pétitionnaire se fourvoie sur la question de la liaison Albiez-Karellis au sujet de laquelle il est prêt à perdre des sommes folles, sans pour autant véritablement répondre aux besoins actuels de la clientèle de notre station familiale labélisée « Famille plus » et « Station verte ». Le pétitionnaire est prêt à rompre l'équilibre des finances de la RARMK. Il met sous tension tout le microcosme des Karellis, pris en otage par ses décisions *abracadabrantiques*, tout simplement parce qu'il est aveuglé par ce projet de liaison.

Cette piste rouge de Talière ne sert à rien et n'apportera strictement rien. Elle vient simplement au bout de la logique d'un projet global qui s'enlise et qui risque de tout faire chavirer. Projet global que le pétitionnaire refuse d'assumer dans son étude d'impact.

C'est le programme pluriannuel de développement du domaine skiable qui est totalement orienté, abscons et obsolète. Il préfère miser sur des châteaux en Espagne plutôt que de répondre logiquement et rationnellement aux besoins actuels de la clientèle de Karellis. On peut largement concevoir les choses autrement.

La plainte des temps modernes

Un certain nombre des contributions à l'enquête publique, et je le déplore, se contente de renvoyer l'écologie dans de l'opposition « *systématique* » aux projets. Ce qui n'est pas le cas.

Par exemple on peut tout à fait avoir un regard critique sur l'évolution du domaine skiable, et voir d'un bon œil la rénovation de la piscine, ou la création de nouveaux centres de vacances à condition que ce soit des lits « chauds » et que cela respecte le principe de base des baux emphytéotiques établis aux Karellis.

Ainsi, on brocarde et on dénonce « *les écolos* » (contributions n°37, 46, 61, 81, 83). En filigrane vient également l'habituel refrain sur l'attractivité, voir la survie de la station si cette piste n'était pas créée (n°36, 37, 48, 61, 66, 77, 83).

La logique est toujours la même : c'est la piste de Talière ou la mort des Karellis, laissez-nous buller avec nos bulldozers !

Depuis la fin des années 80 d'importants travaux ont déjà été réalisés (TS des Arpons et de Fontagnoux, TSD du Plan du Four et de Vinouve, retenue collinaire et enneigement artificiel, etc. etc.), et pourtant c'est l'amnésie (contribution n°67 du 9/11). On n'hésite pas à dire que rien de neuf n'a été fait depuis des lustres pour justifier ce caprice de Talière.

Tout cela est faux, c'est de l'amalgame et du dénigrement gratuit.

Ces éléments de langage viennent aussi illustrer le fait qu'il n'y a aucune concertation préalable ni aucune co-élaboration sur les projets qui mobilisent notre communauté fracturée.

Il n'y a jamais eu de réunion d'information, de documents fournis ou de débat, que ce soit sur le projet de liaison Albiez-Karellis, sur le programme pluriannuel d'investissement de la Régie des remontées mécaniques (son président ne rend aucun compte à la population), sur les projets Chaudannes, Talière et Vallon...

Plutôt que de stigmatiser les écolos pourquoi ne défendent-ils pas et ne valorisent-ils pas leurs projets avec leurs propres arguments ? Pourquoi les pétitionnaires se cachent derrière leur petit doigt et refusent d'appeler un chat, un chat ?

Pourquoi présentent-ils un projet totalement insincère quant à son élaboration ? Saucissonnage du projet et remodelage nécessaire à venir pour transformer ce projet de piste rouge en piste bleue. Projet également insincère quant à ses finalités : Chaudannes Express, liaison Albiez-Karellis, en se moquant ouvertement des recommandations de la DREAL et du Préfet de région.

Concernant le projet de Talière, la contribution à l'enquête publique n°36 (du 8/11) parle même de « *privatisation de l'espace* » par la randonnée et le hors-piste au détriment du ski alpin. Là c'est fort de café et implique de ma part de remettre l'église au milieu du village.

Le SCoT et le PLU illustrent l'enveloppe du Domaine Skiable Alpin gravitaire (DSA).

En toute simplicité avec l'outil Géoportail nous pouvons calculer les surfaces.

Sur Montricher-Albanne, l'alpage, l'espace situé au-dessus de la courbe des 2 000 mètres d'altitude, représente 8,89 km².

Aujourd'hui le DSA gravitaire situé au-dessus de 2 000 m représente 5,23 km², soit 59% des alpages de la commune.

C'est déjà conséquent.

À cela il faut également ajouter les 9,4% préemptés sur les Chaudannes (DAET), et les 4% prédatés sur les Vallons (UTN s n°2) qui constituent un futur tremplin pour investir la Pointe d'Émy.

Pour notre seule commune on atteint à terme les 72% de nature dégradée et asservie en haute montagne.

En 60 ans de développement touristique, avec nos différents aménagements et terrassements, nous avons largement plus impacté notre environnement montagnard comparé aux deux millénaires du système agricole dont nous avons hérité.

Bien après nous, ces aménagements représenteront la trace indélébile de notre passage sur Terre.

Quand aujourd'hui dans ses textes de lois l'État français évoque la zéro artificialisation des espaces agricoles et naturels, (mètres carrés de grandes surfaces...). Il faut voir nous ce que nous faisons de « nos » montagnes pour seulement 4 mois d'hiver.

Aujourd'hui aux Karellis c'est bel et bien la nature sauvage qui est sur la défensive.

Les espaces comme Talière, nature sauvage de proximité, revêtent une importance cruciale et stratégique dans l'attractivité d'une destination, par le bien-être physique et psychique qu'ils apportent aux populations qui l'habitent, y séjournent, et le parcourent en toute saison. C'est justement des endroits non transformés, comme Talière, que recherchent les populations urbaines en manque d'oxygène et de grands espaces.

Le pétitionnaire souhaite créer une piste rouge alors que le domaine est déjà suffisamment grand et que les pistes bleues de la station sont larges, loin d'être saturées, contrairement à certains appareils comme le télésiège des Arpons. Il faut savoir faire le distinguo.

Ce que la clientèle est en droit d'attendre c'est de la fluidité sur le télésiège des Arpons, pas une énième piste soi-disant bleue.

Il en faudra toujours plus. Toujours plus de kilomètres de pistes, et toujours plus haut.

Toujours tenter de singer ce que font d'autres stations, sans réfléchir par nous-même et voir quels sont nos propres besoins.

Avec l'opération Chaudannes/Talière, les auteurs du projet feront augmenter le prix du forfait de ski sans véritablement augmenter la satisfaction de notre clientèle. Les décisions prises aujourd'hui par la RARMK nous font perdre nos acquis en la matière.

Dans le contexte actuel d'inflation, de crise énergétique, de pandémie, et d'incertitudes, cette opération hasardeuse et polémique fragilise la RARMK. Elle envisage d'engloutir 399 635 € pour Talière et 7 407 000 € pour Chaudannes, cela sans tenir compte de l'inflation alors que le chiffre d'affaire de la RARMK frôle seulement les 4 000 000 d'euros en période faste. Le pétitionnaire voudrait le faire exprès qu'il ne s'y prendrait pas autrement... Du côté Albiez on évoque déjà la mise en place d'un syndicat unique de gestion.

À l'heure du « skischam » (honte de pratiquer le ski à l'aune du changement climatique et de ses impacts sur les écosystèmes), la plupart des stations de ski ne prennent pas vraiment la mesure de la situation.

Il leur en faut toujours plus au détriment de la nature. Ici, aux Karellis, c'est la même logique :

« Ah ! Gudule ! Viens m'embrasser... et je te donnerai... un frigidaire, un joli scooter, un atomixer et du Dunlopillo.

Une cuisinière, avec un four en verre, des tas de couverts et des pelles à gâteaux !

Une tourniquette, pour faire la vinaigrette. Un bel aérateur pour bouffer les odeurs.

Des draps qui chauffent, un pistolet à gaufres. Un avion pour deux, et nous serons heureux ! »

(Boris Vian, la Complainte du progrès, 1956)

À juste titre, de nombreuses contributions à l'enquête publique évoquent l'impact du changement climatique et l'aspect totalement hors-sol de ce projet de piste rouge à Talière.

Il faut avouer que l'étude d'impact traite la question un peu à la légère. Telle la méthode Coué, le pétitionnaire reste dans l'incantation : *Il doit y avoir de la neige, y'aura toujours de la neige.* Même si elle vient à manquer il y aura toujours l'enneigement artificiel (ce qui implique là aussi de terrasser la partie médiane). Et même au cas où ça viendrait à trop chauffer, la fin du Gulf Stream (dérive nord-atlantique) est sensée symboliser une nouvelle période de refroidissement localisée en Europe.

Sincèrement, quand cela adviendra, l'humanité aura peut-être d'autres priorités que d'épargner de l'argent pour se payer une à deux semaines de vacances « au ski », « l'hiver », si ces mots auront encore un sens.

Cette étude d'impact n'est vraiment pas sérieuse.

Les bases de calculs sont dépassées, nous sommes déjà à 2,6°C de réchauffement à l'échelle des Alpes et nous filons droit vers les 3,5°C. Les glaciers se meurent, les stations de basse altitude périssent, et celles situées non loin des « neiges éternelles » doivent investir des moyens considérables pour sécuriser leurs infrastructures (téléportés et pistes) afin de faire face à la fonte du pergélisol et à l'éboulement des parois.

Pour savoir ce que sera le domaine skiable dans ces conditions il n'y a qu'à se remémorer le funeste hiver 2016.

Conducteur de télésiège, avec mes collègues, c'est à la pelle à neige que nous avons préparé un ruban de 2 à 3 mètres de large en prélevant le peu de neige qui restait sur les côtés de la piste des Mottes à plus de 2 300 mètres d'altitude (bretelle Mottes bis au sommet du télésiège de La Plagne).

Autant dire que même avec les barrières faisant office de pièges à vent et à neige, la piste des Crêtes était loin d'être ouverte... et pourtant c'est par là que l'on veut faire passer la piste rouge de Talière. Une vraie aberration.

Les observations des météorologues sont formelles : les hivers plus chauds et secs vont avoir une plus grande récurrence, et, si le bilan des précipitations reste identique, la chaleur hivernale fait que celles-ci retombent plus favorablement sous forme de pluie plutôt qu'en flocons.

Cela arrive déjà avec des fronts chauds pluvieux qui succèdent directement aux fronts froids qui ont apporté un peu de neige. Résultat il pleut facilement, très haut, jusqu'à 2 800 mètres d'altitude, le manteau neigeux s'en trouve considérablement dégradé et les conditions deviennent bien plus dangereuses.

Le 25 octobre dernier, en marchant le long du parcours qu'allait emprunter la piste projetée, en enjambant les blocs je suis tombé sur des rhododendrons en fleur à 2 230 mètres d'altitude en plein automne.

C'est une beauté dramatique à voir vous savez.

Les bourgeons à peine éclos ne pourront pas refleurir au printemps prochain.

Le biotope est déjà soumis à rude épreuve, ce n'est pas la peine de faire encore plus de dégâts.

Ce projet de piste rouge à Talière ne correspond pas aux enjeux de développement des Karellis.

En début et en fin de saison on ne pourra même pas faire passer de dameuse dans les chaos de blocs de la partie soi-disant épargnée par les terrassements. *Soi-disant épargnée*, car il faudra au minimum débarder les arbres qui se situent sur le parcours (entre les terrassements 2 et 3, et surtout 3 et 4).

Le pétitionnaire veut nous faire croire que c'est une solution viable et vertueuse alors que l'on sait très bien qu'il faudra repasser plus tard pour finir le boulot et détruire les espèces protégées et milieux naturels d'intérêt communautaire qui se trouvent pile sur le tracé. C'est un saccage organisé.

Ce projet n'est pas non plus sincère sur les objectifs qu'il vise, dessert et facilite.

Le télésiège des Chaudannes et la liaison Albiez-Karellis font partie intégrante de ce projet.

Les services de l'État ont tout à fait raison de l'indiquer et de le souligner.

L'étude d'impact ne respecte par leurs préconisations en la matière.

Elle ne respecte donc pas non plus le code de l'environnement.

Si l'on veut répondre véritablement aux enjeux du domaine skiable on peut faire autrement.

Ce projet est une aberration et une véritable hypocrisie.



25 octobre 2022 à 2 230 mètres d'altitude

Floraison anormale des rhododendrons le long du tracé de la piste de Talière (entre les terrassements n°2 et3)